PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

CROPSAV – santé animale

Session d'information

17 novembre 2026

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Présentation

DNC :

- Situation sanitaire en France et en Europe
- Enjeux de la revaccination
- Règles aux mouvements en ZVI
- Surveillance vaccinale et post-vaccinale

MHE :

- Situation sanitaire
- Levée de la zone règlementée
- Evolutions réglementaires sur les mouvements

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Dermatose nodulaire contagieuse

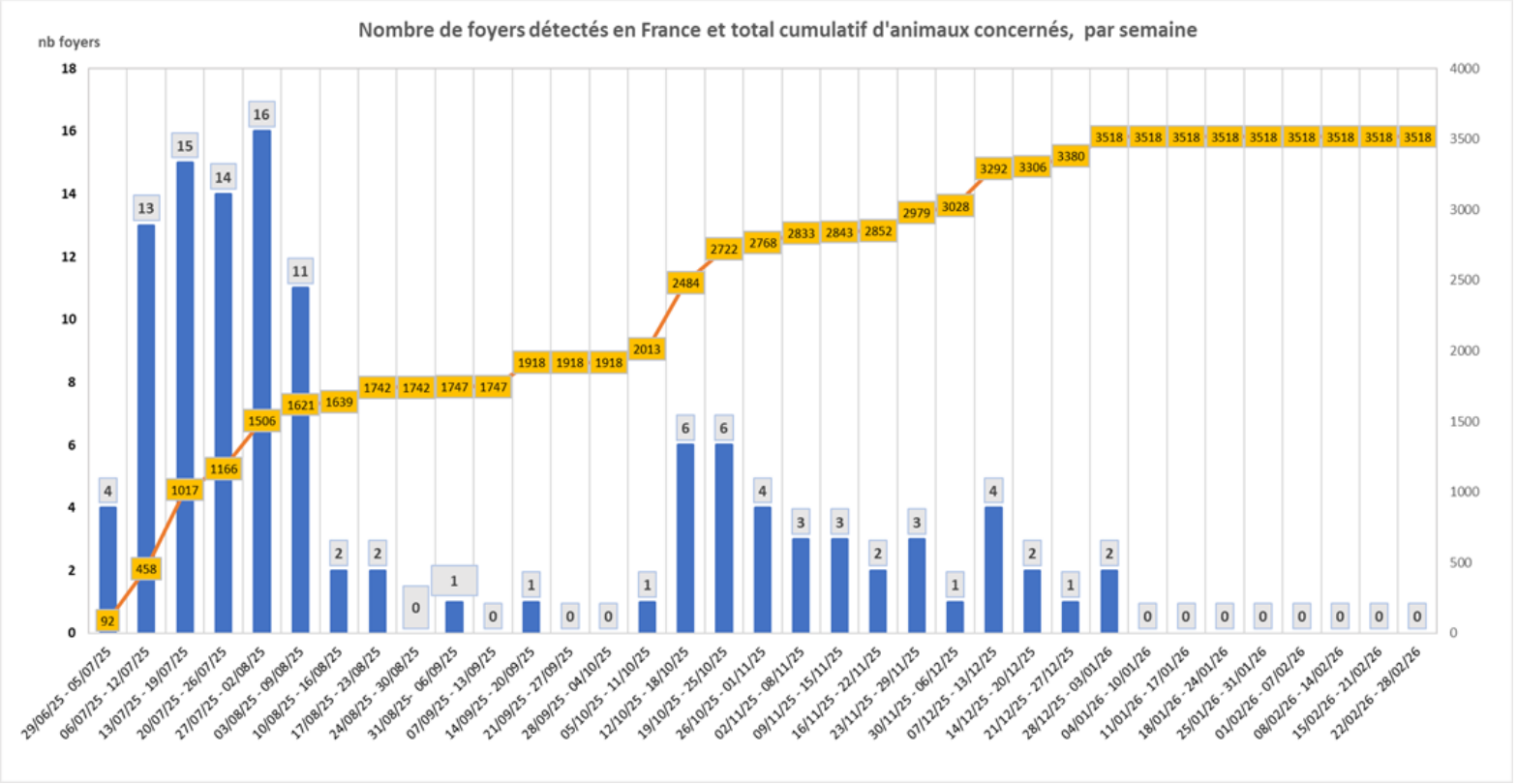
PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Situation sanitaire en France

117 foyers dans **82 élevages : entre le 29 juin 2025 et le 02 janvier 2026**

Savoie (32), Haute-Savoie (44), Ain (3), Rhône (1), Jura (7), Pyrénées-Orientales (22), Doubs (1), Ariège (3) et Hautes-Pyrénées (1), Haute-Garonne (2), Aude (1).

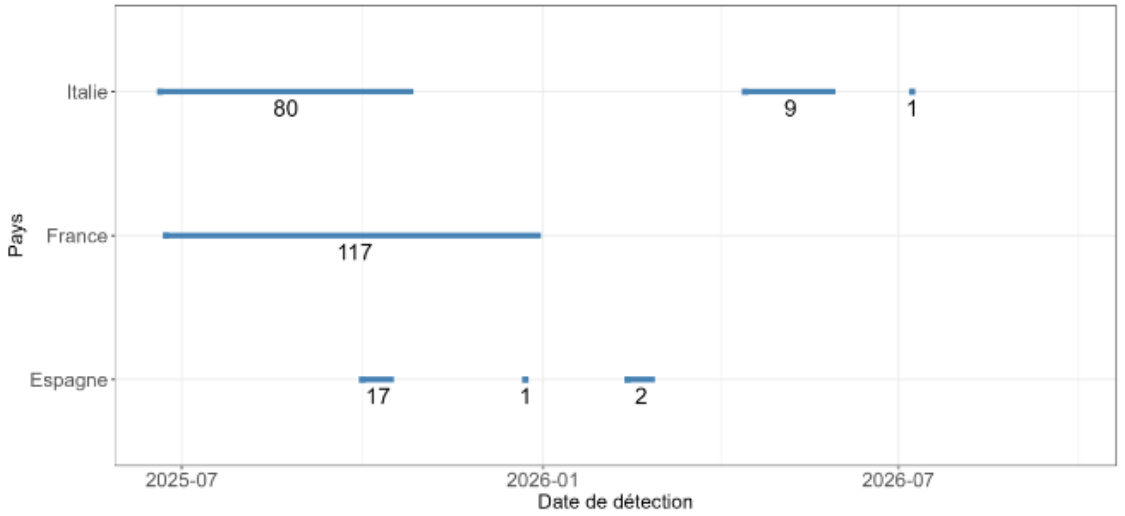


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

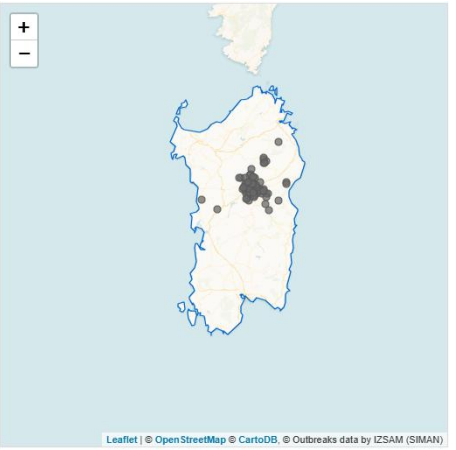
Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Situation sanitaire en Europe

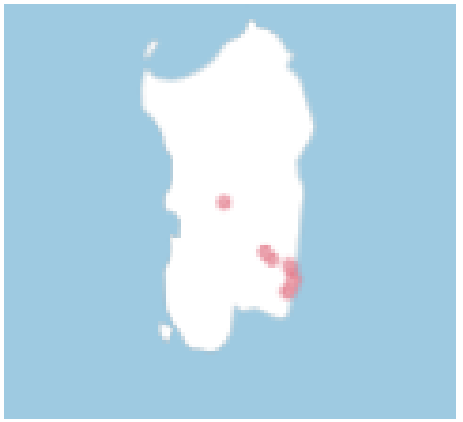
- Sardaigne : 10 foyers confirmés entre le 14 avril 2026 et le 08 juillet 2026 dans une nouvelle zone par rapport à 2025.
- Situation similaire à la résurgence à Serres en Grèce en avril 2016.
- Vigilance : la DNC n'a jamais été éradiquée en une seule année dans les autres pays touchés (cf. Grèce qui a mis 2 ans par exemple).



2025



2026



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Rappels sur les échéances

- **Revaccination obligatoire dans toutes les ZV II jusqu'au 31 décembre 2026** suite à la validation de la stratégie au CNOPSAV du 9 février 2026 ;

- Les CROPSAV ont été consultés avec les décisions suivantes :
  - AURA et BFC : reconduite de la vaccination dans les anciennes ZR2 et ZR5
  - Sud-Ouest : en faveur de l'arrêt de la vaccination en ZV I au 31 juillet.

Au sens de la réglementation européenne, le recouvrement du statut indemne se fera au bout de **8 mois** après **l'arrêt de la vaccination** en **ZV I et ZV II, soit au 31 août 2027.**

Selon le Code de l'OMSA, la reprise des exports vers les **pays tiers arrivera 14 mois** après l'arrêt de la vaccination.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Enjeux de la revaccination

- Diminution du risque de résurgence (la DNC n'a jamais été éradiquée en une seule année dans les autres pays touchés en Europe).

- La revaccination de l'ensemble des ZV est importante pour le maintien du commerce en 2026 et 2027. A partir de janvier 2027, tous les animaux non revaccinés en 2026 auront perdu leur couverture immunitaire. Les animaux revaccinés resteront protégés pendant les 8 mois avant la levée des ZV.

- La mise en œuvre d'une campagne de revaccination est l'une des conditions de passage de ZVII à ZV I, bien plus favorable pour les mouvements d'animaux, à la fois nationaux et vers les Etats membres.
- Critères envisagés pour passer en ZV I : revaccination des animaux programmée / toutes les ZR sont levées.

- La Commission a accepté le passage de ZV II en ZV I pour AURA/ BFC à la date du 19 octobre 2026.

➔ Importance de revacciner dans la ZV II Sud-Ouest pour négocier le passage en ZV I.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : bilan campagnes de vaccination

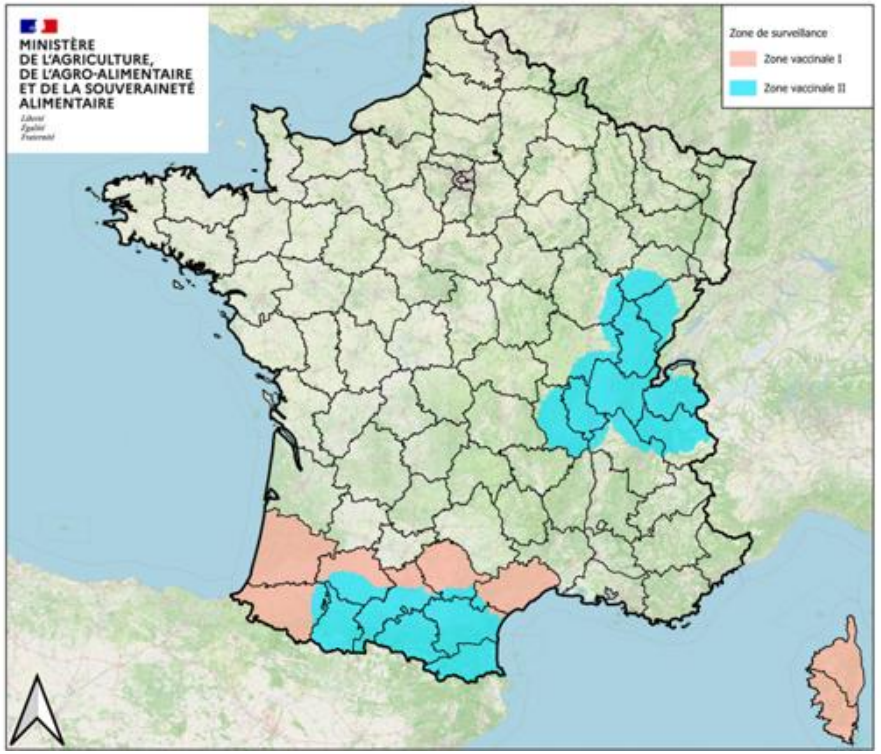
Dpt	Elevages avec une vaccination 1 enregistrée sur des bovins > 2ans (camp 1 ou 2)	Elevages avec une vaccination 2 enregistrée sur des bovins > 2 ans au moment de leur vaccination	Bov > 2ans lors de leur dernière vaccination présents et vaccinés en campagne 1	Bov > 2ans lors de leur dernière vaccination présents et vaccinés en campagne 2	**% élevages ayant engagé une revaccination du cheptel souche en campagne 2**	% bovins > 2ans ayant été revaccinés en campagne 2
21	160	38	8968	1134	**23,8%**	12,6%
25	1239	525	67912	26263	**42,4%**	38,7%
39	1138	602	63534	30031	**52,9%**	47,3%
70	398	106	25490	4016	**26,6%**	15,8%
71	666	197	38818	6616	**29,6%**	17,0%
BFC	**3601**	**1468**	**204722**	**68060**	**40,8%**	**33,2%**

Source GDS Bourgogne-Franche-Comté au 16/11/26

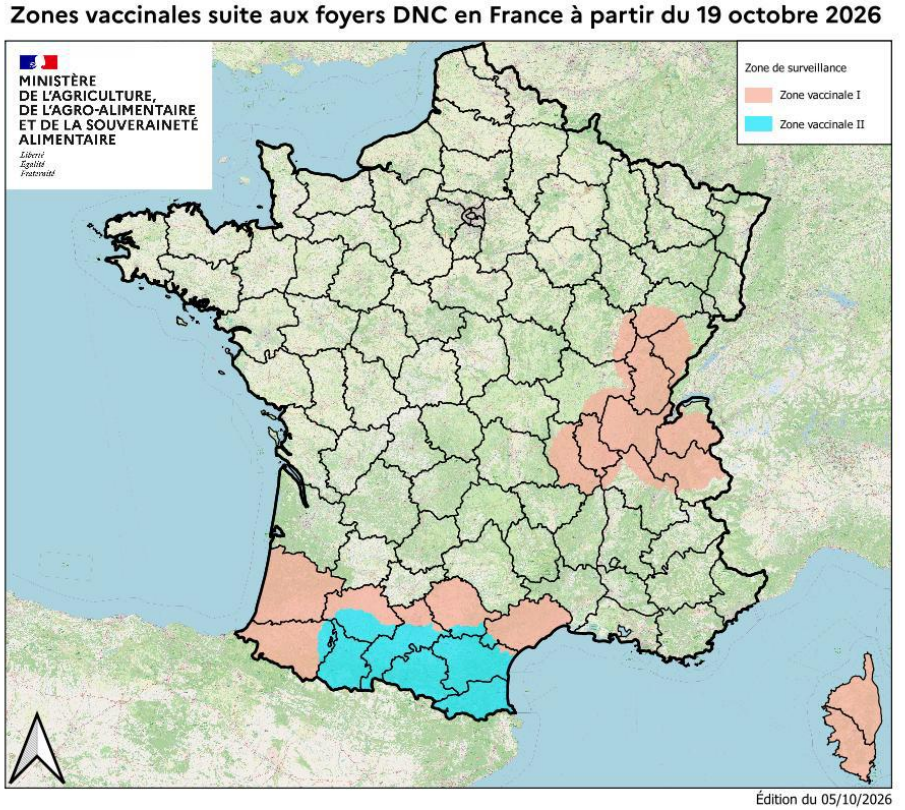
PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : évolution du zonage



Zone AURA/BFC : passage en ZVII
au 17/01/26



Zone AURA/BFC : passage en ZVI
au 19/10/26

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : règles de mouvements

Bovins destinés à l'abattage

Mouvements nationaux et aux échanges

Territoire national	Echanges vers un Etat membre
Aucune restriction sur le territoire national ou aux échanges pour les deux zones vaccinales, transport direct jusqu'à l'abattoir (collecte en intra-ZV toujours possible). **(Accord Etat membre non nécessaire)**	

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : règles de mouvements

Bovins non destinés à l'abattage

Mouvements nationaux

Depuis la ZV I

1. Examen clinique des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire ;
2. **Pendant la vaccination obligatoire** : vaccination depuis au moins 28 jours des bovins de l'envoi ~~et de l'unité épidémiologique~~ ou veaux nés de mères valablement vaccinées ;

Simplification : l'obligation de vaccination ne porte que sur les bovins de l'envoi

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : règles de mouvements

Bovins non destinés à l'abattage

Echanges vers un autre Etat membre

Depuis la ZV I

Conditions identiques aux conditions sur le territoire national :

1. ~~Autorisation de l'EM de destination et de transit et respect des conditions additionnelles~~ ;
2. Examen clinique des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire ;
3. ~~Détention depuis au moins 28jours dans l'élevage d'origine~~
4. **Pendant la vaccination obligatoire : vaccination depuis au moins 28 jours** des bovins de l'envoi ~~et de l'unité épidémiologique~~ ou veaux nés de mères valablement vaccinées ;
5. ~~Vaccination depuis au moins 60j dans les 50km autour de l'établissement d'origine de tous les bovins détenus dans la ZV, ou couverture par l'immunité maternelle.~~

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : règles de mouvements

Produits germinaux

Mouvements nationaux et vers un autre Etat membre (conditions identiques)

Depuis la ZV I

	Examen clinique des donneurs	Vaccination des donneurs OU	Analyses sur les donneurs
Toutes destinations **(Accord EM non nécessaire)**	28 j avant le début et pendant la période de collecte	28j avant le début de collecte	Tests sérologiques : Sperme : 1er jour de la collecte et au moins 28 jours après la période de collecte Embryons Ovocytes : jour de la collecte

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

DNC : règles de mouvements

Mouvements de bovins <u>après l'arrêt de la vaccination</u> (hors bovins pour abattage)

<u>Dates d'arrêt de la vaccination :</u>

- ZVI BFC/AURA, ZV II S-O et département 64 : 31/12/2026
- ZV I S-O hors département 64 : 30/09/2026
- ZV I Corse : 31/03/2026

	Vers toutes destinations en France ou vers autre EM
De ZV I	Examen clinique des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire ET Les bovins de l'envoi sont vaccinés depuis au moins 28 jours à date de l'expédition et se trouvent dans la période d'immunité ou sont couverts par l'immunité maternelle OU Les bovins : o N'ont pas été vaccinés contre la DNC, o Ne se trouvent pas dans la période d'immunité induite par l'immunité maternelle o Ont été soumis à un test PCR dont les résultats sont négatifs **LPS ou récépissé de déclaration de mouvement de ZV I vers le territoire national** **Certificat Traces si destination autre EM**
De ZV II	Conditions actuelles toujours applicables ➡ **Sortie des bovins non vaccinés interdite** **IMPORTANCE DE POUVOIR PASSER EN ZVI pour faciliter les mouvements → revaccination**

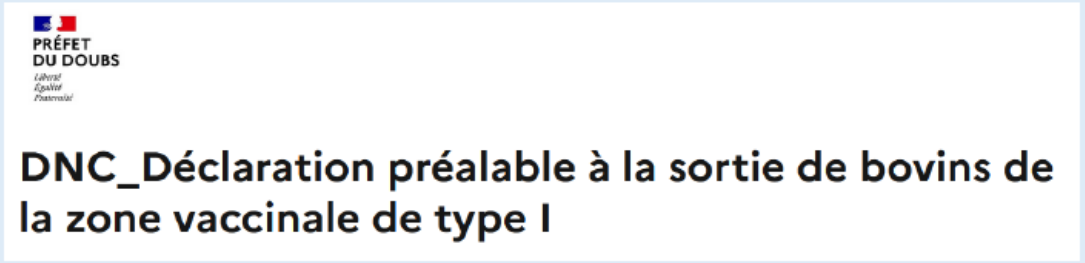
PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : déclaration de mouvement sortie de ZV I

À partir du 19 octobre 2026 : simplification pour les bovins valablement vaccinés ou couverts par l'immunité maternelle uniquement

- Procédure de déclaration des mouvements sur « demarche.numerique.gouv.fr »



- L'opérateur responsable du mouvement joint l'attestation de bonne santé du vétérinaire et saisit la liste des bovins vaccinés, le lieu de départ et de destination, les dates du mouvement, immatriculation du véhicule… (**éléments identiques à une demande de LPS**).

- Après validation de la déclaration par l'opérateur, un récépissé est envoyé sur la boîte mail du demandeur comme preuve de réception du dossier. Le mouvement peut alors se faire, accompagné par le récépissé jusqu'à la première destination (le récépissé ne suit pas les bovins pour les mouvements ultérieurs).

- **LPS reste obligatoire pour les bovins de ZV I avec résultats PCR et les bovins de ZV II.**

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Synthèse – avantages du passage en ZV I

- **Pas de LPS pour les mouvements nationaux des bovins valablement vaccinés**. Les exigences sanitaires demeurent mais le laissez-passer sanitaire (LPS) est remplacé par une déclaration de mouvement en ligne ;

- **Après l'arrêt de la vaccination, sortie d'animaux non vaccinés autorisée sous couvert de résultats d'analyses PCR négatives** (1er janvier 2027 pour AURA/BFC) ;

- **Ouverture du marché à l'ensemble des pays de l'UE** (pas d'accord préalable aux mouvements) entre Etats membres ;

- **Rassemblements festifs** : possibilité de faire des allers-retours ZI/ZV I pendant 10 jours sous couvert d'une seule déclaration ;

- Pour les mouvements (nationaux et UE) : **l'obligation de vaccination porte uniquement sur les bovins du mouvement.**

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Contrôle des déclarations de mouvement sortie de ZV I

- Contrôles a posteriori des déclarations : aléatoires et sur analyse de risques

- Suites possibles si anomalie :

    - <u>A destination :</u> APMS (arrêté préfectoral de mise sous surveillance)

    - <u>A l'origine :</u>

✓ contravention de classe C4 pour non respect de mesure de prévention, de surveillance ou de lutte relative à une maladie animale réglementée contravention de classe C 4 (750 euros maximum).

✓ PV obtention frauduleuse de document administratif constatant un droit, une identité ou une qualité ou accordant une autorisation (deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende).

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Surveillance – rappel réglementaire

Contexte réglementaire :

Le règlement UE 2023/361 prévoit deux périodes de surveillance lors d'une campagne de vaccination d'urgence :

Pendant la vaccination : surveillance clinique et de laboratoire en zones vaccinales pour vérifier l'efficacité de la vaccination et détecter des foyers.

Après la vaccination : surveillance clinique et de laboratoire entre 3 et 8 mois après l'arrêt de la vaccination pour confirmer l'absence de circulation du virus.

➢ Ces surveillances sont obligatoires pour récupérer le statut indemne.
➢ Les protocoles ont été conçus par un groupe d'experts et validés par la Commission.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Surveillance
Bilan 2025 et jusqu'à l'été 2026

Une surveillance surtout clinique a été menée dans les élevages en zone vaccinale :

- Lors des vaccinations, des contrôles avant mouvements et des visites de prophylaxie ;
- Surveillance évènementielle également réalisée grâce à une forte sensibilisation des éleveurs et vétérinaires.

Surveillance active : Tableau du nombre de visites réalisées par contexte et par zone

	ZV AURA/BFC	ZV Sud-Ouest	ZV Corse	TOTAL
TOTAL des visites *(vaccination, prophylaxie, mouvements nationaux et échanges UE)*	*117 198*	*136 499*	*1 134*	*254 831*
Total nombre moyen de visite par élevage	*10,6*	*12,0*	*1,3*	*5,7*

Surveillance évènementielle : nombre de suspicions réalisées par zone

- **AURA/ BFC** : 364
- **Sud-Ouest** : 154
- **Corse** : 1
- **Zone indemne** : 80

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Protocole de surveillance vaccinale

La surveillance vaccinale devra être réalisée **avant la surveillance post-vaccinale.**

Dans un échantillon aléatoire de **360 élevages** déterminés en fonction du risque.

Pour la zone Aura/ BFC

Département	Nombre de visite par département
Isère	12
Ain	20
Haute-Savoie	12
Savoie	13
Saône-et-Loire (ZR2+5)	9
Loire	29
Rhone	26
Côte d'or	7
Doubs	19
Haute-Saône	12
Jura	22
TOTAL	180

Pour la zone Sud-Ouest

Département	Nombre de visites en ZVII	Nombre de visites en ZVI
Ariège	9	0
Aude	14	0
Gers	6	8
Haute-Garonne	13	5
Hautes-Pyrénées	14	0
Hérault	1	11
Pyrénées-Atlantiques	4	15
Pyrénées-Orientales	58	0
Landes	0	11
Tarn	1	10
TOTAL	120	60

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Surveillance vaccinale – mise en place pratique

Du 23 novembre 2026 au 31 mars 2027 :

- Les vétérinaires réaliseront : **un examen visuel à distance** de l'ensemble du cheptel, puis un **examen clinique approfondi** (prise de température, palpation etc.) sur un échantillon aléatoire de 15 bovins.
- puis des **prélèvements sanguins sur 15 bovins (pour analyse PCR)**, en priorité ceux ayant un examen clinique défavorable, puis les veaux, les naïfs et enfin des animaux vaccinés tirés au sort.
- Dans la programmation des élevages à visiter, les DDPP doivent sélectionner au maximum des élevages qui ont des animaux non vaccinés (veaux et naïfs).

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Protocole de surveillance post-vaccinale

La surveillance post-vaccinale sera réalisée entre 3 et 8 mois après l'arrêt de la vaccination soit dès janvier 2027 pour la ZV I SO et mars 2027 pour les autres ZV.

Elle sera réalisée dans un échantillon aléatoire de 150 élevages par zone vaccinale soit un total de 600 élevages.

Pour la zone Aura/ BFC

Département	Nombre visite par dpt
Ain	14
Côte d'or	14
Doubs	14
Haute-Saône	14
Haute-Savoie	14
Isère (ZR1,2,5)	14
Jura	14
Loire	14
Rhône	14
Saône-et-Loire (ZR2+5)	14
Savoie	14
TOTAL	150

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DNC : Surveillance post-vaccinale mise en place pratique

Du 1er avril 2027 au 31 juillet 2027 :

- Les vétérinaires réaliseront : **un examen visuel à distance** de l'ensemble du cheptel, puis un **examen clinique approfondi** (prise de température, palpation etc.) sur un échantillon aléatoire de 15 bovins ;
- puis des **prélèvements sanguins sur 5 bovins, 2 prélèvements par animal (pour analyse sérologique et, si positive, analyse PCR)**, en priorité ceux ayant un examen clinique défavorable, puis les veaux, les naïfs.
- Dans la programmation des élevages à visiter, les DDPP doivent sélectionner uniquement des élevages qui ont des animaux non vaccinés (veaux et naïfs)

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Questions ?

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Maladie hémorragique épizootique

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Maladie hémorragique épizootique (MHE)

MHE maladie émergente

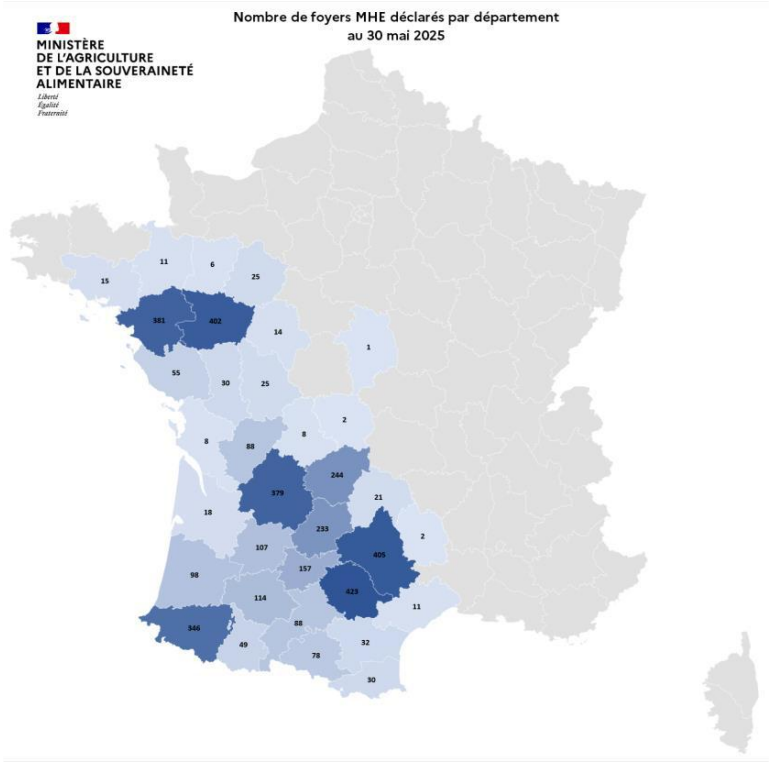
- émergence en septembre 2023
- Maladie classée D et E. Réglementation européenne : Zone de restriction de mouvements de 150 km autour d'un foyer durant 2 ans.
- Septembre 2024 : Campagne de vaccination volontaire avec stock de vaccin Etat sur une bande de 50 km en avant du front (2 millions de doses de vaccins à la charge de l'Etat , 9 millions d'euros)

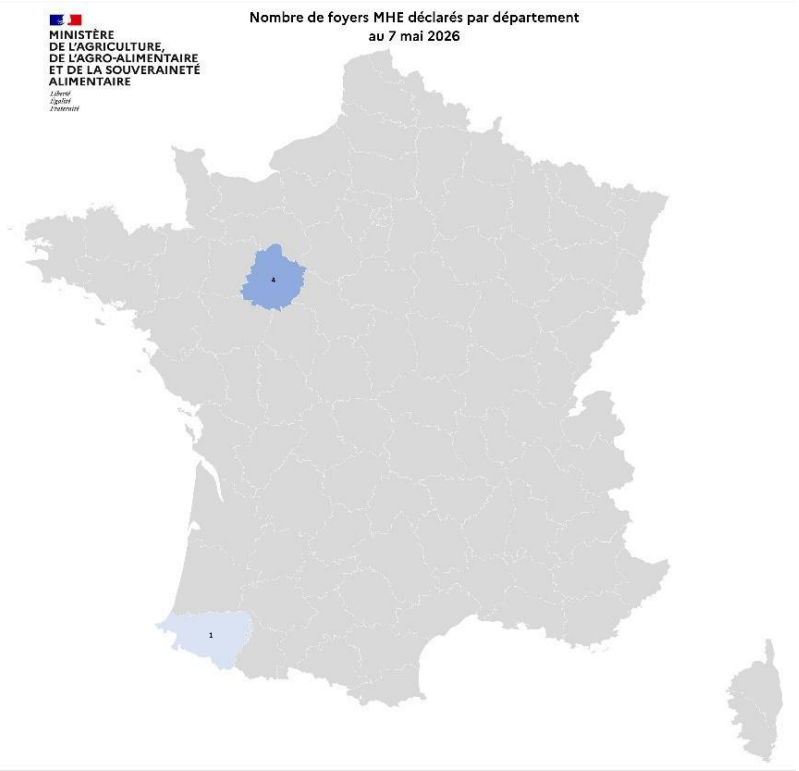


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : situation sanitaire





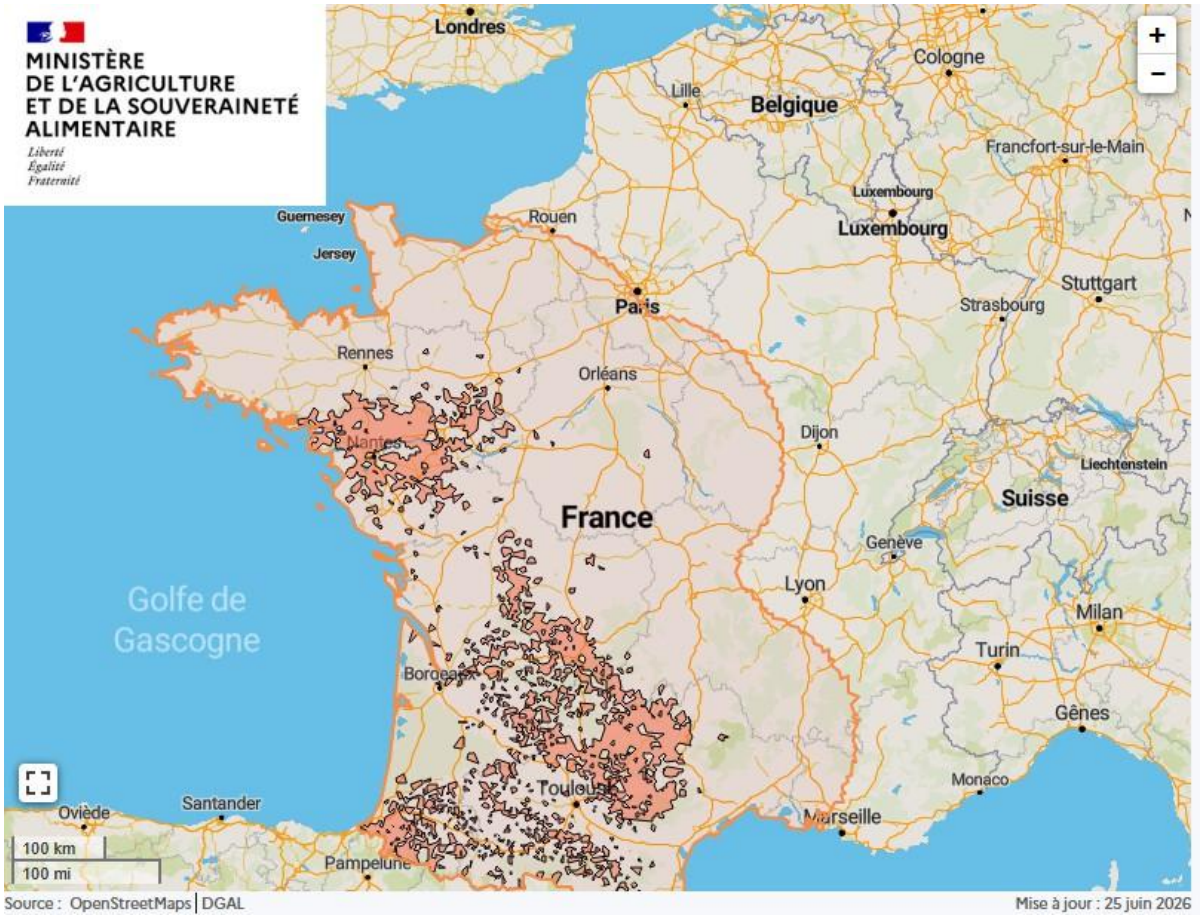
Depuis le 1er juin 2026, aucun foyer de maladie hémorragique épizootique (MHE) n'a été recensé en France.
Entre le 1er juin 2025 et le 1er juin 2026, 5 foyers avaient été recensés en France.
Entre le 1er juin 2024 et le 1er juin 2025, 3 906 foyers avaient été recensés.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : levée progressive de la zone réglementée

Zonage depuis le dernier foyer de novembre 2025 dans la Sarthe : 18 937 communes incluses dans la zone



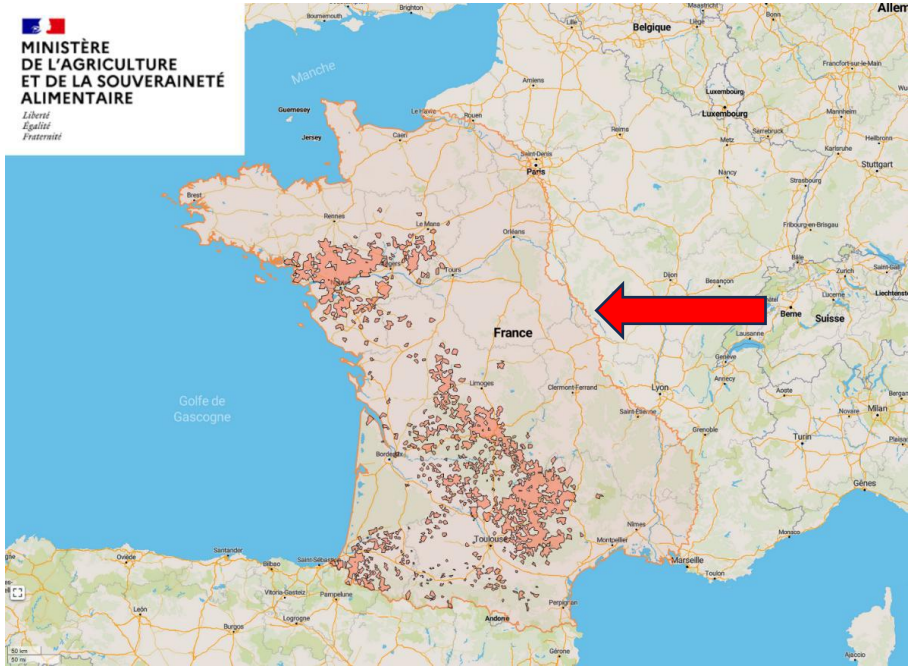
17/11/2026

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : levée progressive de la zone réglementée

- Au 01/10/2026 : la zone commence à se rétracter légèrement vers l'ouest → 1297 communes passent en Zone indemne
- Au 01/11/2026 : la zone continue de se rétracter légèrement vers l'ouest, et à l'extrémité de la Manche et du Finistère → 989 communes supplémentaires passent en Zone indemne
- Au 01/12/2026 : la zone continue de se rétracter légèrement vers l'ouest, dans la Manche et la Bretagne → 215 communes supplémentaires passent en Zone indemne





PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : levée progressive de la zone réglementée

Focus Région Bourgogne-Franche-Comté :

- ZR impactait en partie les départements :

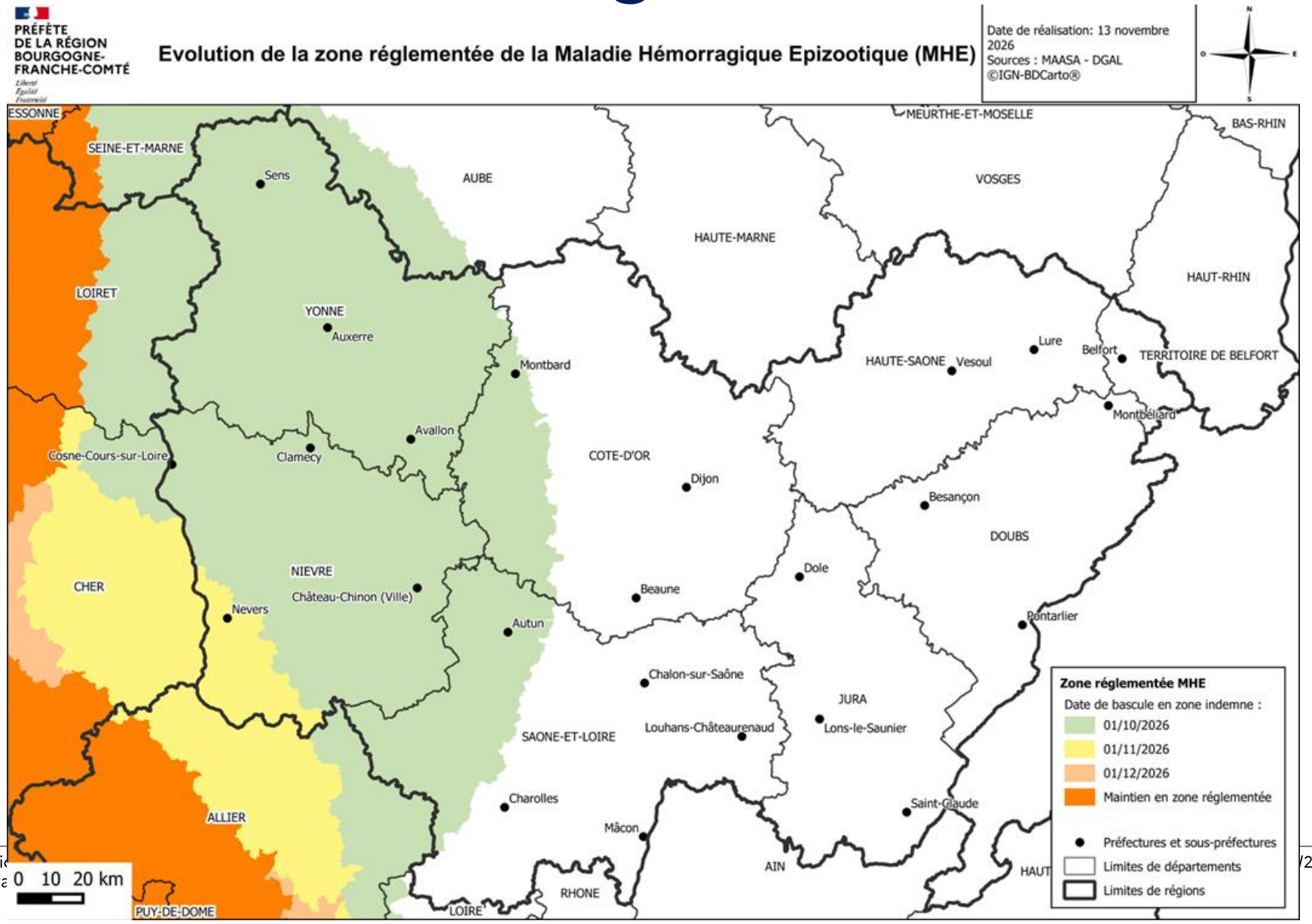
- 21 (121 communes),
- 58 (309 communes),
- 71 (92 communes),
- 89 (422 communes).

- Au 01/10/26 : il reste 38 communes de la Nièvre en ZR (256 élevages)
- Au 01/11/26 : toute la région BFC est en zone indemne

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : levée progressive de la zone réglementée



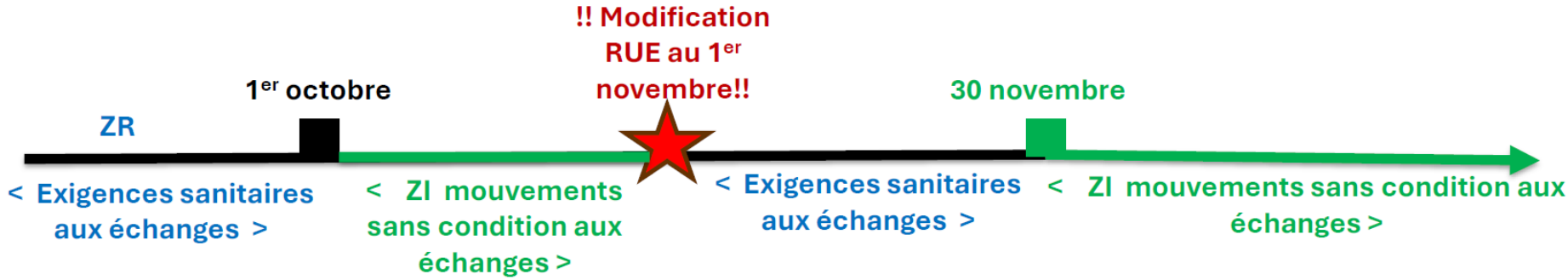
PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : Evolutions réglementaires sur les mouvements

- Mouvements nationaux : **fin des conditions en sortie de ZR MHE au 01/11/2026**

- Echanges intracommunautaires : modifications des règlements 2020-687, 2020-688 et 2020-689 applicable au 01/11/2026 → les animaux doivent être détenus au minium 60 jours en zone indemne pour prendre le statut de cette zone (contre 30 jours auparavant)



Passage en ZI + 60 jours

Pour une partie des communes de BFC (zone verte diapo précédente)

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : Evolutions réglementaires sur les mouvements

- Mouvements nationaux : fin des conditions en sortie de ZR MHE au 01/11/2026

- Echanges intracommunautaires : modifications des règlements 2020-687, 2020-688 et 2020-689 applicable au 01/11/2026 → les animaux doivent être détenus au minium 60 jours en zone indemne pour prendre le statut de cette zone (contre 30 jours auparavant)



Pour les 38 communes restantes de la Nièvre :
le 01/11/27 en zone indemne => Mouvements sans conditions à partir du 01/01/27

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : Evolutions réglementaires sur les mouvements

MHE : MOUVEMENTS AUTORISES AU DEPART DE la zone régulée en FRANCE

Novembre 2026

PAYS	Exigences pour la MHE
Belgique	Bovins : vaccinés depuis 60 jours avec Hepizovac ; Ovins : mouvements non autorisés
Bulgarie	Bovins : PCR négative 14 jours avant le départ. Pas de désinsectisation nécessaire
Espagne (hors Canaries Baléares)	Aucune exigence vers les zones non indemnes
Grèce	Bovins : Désinsectisation et PCR négative ; Ovins : Désinsectisation et PCR négative sur échantillon[1]
Italie	Bovins : Désinsectisation et PCR négative OU vaccination depuis 21 jours avec Hepizovac ; Ovins : Désinsectisation et PCR négative
Lituanie	Bovins vaccinés Hépizovac depuis moins d'un an
Luxembourg	Bovins : vaccinés depuis 60 jours avec Hepizovac ; Ovins : mouvements non autorisés
Portugal (hors Madère et Acores)	Aucune exigence vers les zones non indemnes. Désinsectisation et PCR négative ou pour les bovins uniquement vaccination, vers les zones indemnes
Pays-Bas	Bovins : vaccinés depuis au moins 60 jours et au plus 6 mois avec Hepizovac ; Ovins : mouvements non autorisés
Roumanie	Bovins et Ovins : Désinsectisation et PCR négative
Slovaquie	Bovins vaccination Hepizovac et PCR négative 35 jours après la seconde injection de primovaccination ; Ovins : mouvements non autorisés

Désinsectisation et PCR négative : animaux désinsectisés au moins 14 jours avant le départ et soumis à une analyse PCR, effectuée sur des prélèvements réalisés au moins 14 jours après le début de la période de protection contre les vecteurs.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

MHE : communication



10 novembre 2026 Info +

Maladie hémorragique épizootique (MHE) : situation en France, mesures de gestion et stratégie vaccinale

santé animale | Maladie hémorragique épizootique (MHE)

Partager la page

https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Questions ?

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Merci pour votre attention